

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt sept novembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABAleta, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date 25 novembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration Marie-Pierre ROBERT en date du 26 novembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 20 novembre 2025

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Clément RAVAUD en date du 22 novembre 2025

Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 27 novembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 27 novembre 2025

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Martine LERICHE

Objet : Crédit d'autorisations de programmes et de crédits de paiement 2025

Délibération 2025-92

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté le 30 novembre 2023, l'assemblée délibérante est compétente pour voter les Autorisations de Programme (AP). Ces dernières permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projet », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).

Cette gestion en AP/CP permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissements. Six projets ont ainsi été identifiés pour un suivi pluriannuel en AP/CP :

- Rénovation du Foyer-Club Pain et Soleil
- Extension de la Ferme du Bois des Biches
- Réfection de la couverture du Tennis de l'Académie avec photovoltaïque
- Rénovation énergétique et réfection de la couverture du bureau de Poste

- Construction de vestiaires au stade de rugby
- Extension, rénovation énergétique et restructuration partielle de l'ALSH

Il convient donc de délibérer pour la création de ces six nouvelles AP/CP :

DÉLIBÉRATION

VU l'article L2311-3 du CGCT ;

VU l'article R2311-9 du CGCT ;

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 20 janvier 2025 ;

VU le budget primitif 2025,

CONSIDÉRANT les projets cités ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (7 abstentions)

- **DE CRÉER** l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiement concernant les projets suivants :
 - Rénovation du Foyer-Club Pain et Soleil
 - Extension de la Ferme du Bois des Biches
 - Réfection de la couverture du Tennis de l'Académie avec photovoltaïque
 - Rénovation énergétique et réfection de la couverture du bureau de Poste
 - Construction de vestiaires au stade de rugby
 - Extension, rénovation énergétique et restructuration partielle de l'ALSH
- **D'AUTORISER** le Maire à engager les dépenses de l'opération à hauteur de l'Autorisation de Programme et de mandater les dépenses afférentes selon les crédits de paiements comme suit :

Rénovation du Foyer-Club Pain et Soleil			
Montant AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
372 683.04 €	70 000.00 €	294 542.04 €	8 141.00 €

Extension de la ferme du Bois des Biches				
Montant AP	2025	2026	2027	2028
671 700.00 €	30 000.00 €	11 500.00 €	563 200.00 €	67 000.00 €

Réfection de la couverture du Tennis de l'Académie avec PV			
Montant AP	2025	2026	2027
612 715.85 €	22 000.00 €	560 380.06 €	30 335.79 €

Rénovation énergétique et réfection de la couverture du Bureau de Poste

Montant AP	2025	2026	2027
362 200.00 €	15 000.00 €	188 000.00 €	159 200.00 €

Construction de vestiaires au stade de Rugby

Montant AP	2025	2026	2027	2028
918 056.10 €	2 000.00 €	35 891.50 €	698 327.60 €	181 837.00 €

Extension, rénovation énergétique et restructuration partielle de l'ALSH

Montant AP	2025	2026	2027
3 000 695.43 €	8 000.00 €	178 917.47 €	1 542 269.43 €
	2028	2029	2030
	992 491.60 €	259 516.93 €	19 500.00 €

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 28 novembre 2025

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **03/12/2025**

Publié ou notifié

03/12/2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB92**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **28/11/2025**

Objet : **Création d'autorisations de programmes et de crédits de paiement 2025**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Decisions budgétaires**

Date de télétransmission : **03/12/2025** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **Délib 92-Création d'autorisations de programmes et de crédits de paiement 2025.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20251128-DELIB92-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **03/12/2025**